

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

### AMENDEMENT

N° CD457

présenté par  
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

#### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et respectueuse des normes environnementales et sociales ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise le respect des normes à la fois environnementales mais également sociales avec lesquelles et grâce auxquelles la souveraineté alimentaire de la France pourra advenir : en protégeant à la fois ses conditions d'existence, et à la fois les droits de celles et ceux qui la font.